

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 34 (1896)
Heft: 28

Artikel: L'éclairage
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195624>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VOGLER
PALUD, 24, LAUSANNE

Montreux, Genève, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne. Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :

BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE : Un an, fr. 4,50 ; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER : Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton : 15 cent. — Suisse : 20 cent.

Etranger : 25 cent. — Réclames : 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

L'éclairage.

Les moyens d'éclairage n'ont cessé de subir des modifications depuis un quart de siècle ; on les révolutionne tous les deux ou trois ans par des inventions nouvelles : après le gaz et le pétrole, l'électricité, après l'électricité — qui paraissait avoir le dernier mot — l'acétylène, sans compter toutes les surprises que la science nous réserve.

M. d'Avenel a publié à ce sujet, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un remarquable travail, dont M. de Pontarmé, du *Petit Parisien* fait une analyse à laquelle nous empruntons ces très intéressants détails sur l'histoire de l'éclairage :

« Si le progrès s'est affirmé quelque part, c'est certainement dans la manière dont l'homme supplée aujourd'hui à l'insuffisance de lumière solaire afin de vaquer plus commodément à ses travaux de chaque jour,

» Dans les civilisations anciennes on ne remarque rien de pareil. La lampe des Egyptiens, des Grecs et des Romains n'est pas autre chose qu'un simple vase où une mèche de coton trempait dans l'huile. Et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, nul ne s'est avisé de chercher mieux, de remédier au perpétuel filet de fumée ou à l'âcre odeur qui s'en dégagait.

» Mais l'huile à brûler que l'on tirait des noix, du lin, du pavot, du poisson, coûtait cher autrefois. A l'époque féodale, elle se vendait — évaluée en monnaie actuelle — jusqu'à 4 francs le kilo. Aussi, dans les ménages ruraux, pour économie, avait-on simplement recours, pour s'éclairer, à la chandelle de résine piquée sur les landiers de fer.

» A ce flambeau primitif fut peu à peu substituée la chandelle de suif dont l'usage fut importé en France par les barbares du Nord. Il y avait bien aussi le cierge ou chandelle de cire ; mais les riches eux-mêmes ne jugeaient guère à propos de s'en permettre la dépense, qui se chiffrait à 12 ou 20 francs par kilo, du treizième au seizième siècle. Sous Louis XIV, la duchesse de Bourgogne n'eut de bougie dans son appartement que depuis qu'elle était à la Cour. On ne faisait pas abus de lumière à cette époque. Quand madame de Maintenon réglait le budget du ménage de son frère, elle ne lui accordait que deux bougies par jour, coûtant dix sols, c'est-à-dire environ deux francs de notre monnaie.

» La chandelle de suif elle-même, que nos épiciers vendent 1 franc le kilo, atteignait alors un prix fort élevé, variant de 2 fr. 50 à 3 fr. de notre monnaie. Ce prix tenait à la rareté du suif que les moutons et les bœufs de jadis ne fournissaient qu'en petite quantité, car ils n'avaient le plus souvent que la peau sur les os. Aussi, constate M. d'Avenel, les peaux se trouvaient-elles abondantes et les objets de cuir à bas prix ; mais la graisse faisait défaut et se vendait séparément jusqu'au double de la viande de boucherie. De là vient que les souliers étaient pour rien et que les chandelles étaient précieuses.

» On en était réduit à rationner la clarté dans des maisons aux fenêtres étroites garnies de toiles cirées ou de châssis de papier huilé. Au début du règne de Louis XV, dans beaucoup de maisons de Paris, on vitrait encore en papier les fenêtres donnant sur les cours de service. M. d'Avenel en conclut que le plus petit ménage d'aujourd'hui, avec sa lampe à pétrole, est mieux éclairé que le chatelain d'il y a deux siècles.

» Quant à l'éclairage des rues, il était encore plus rare que celui des maisons. Le bourgeois devait cheminer le soir, la torche de résine à la main. Les réverbères ne furent introduits à Paris qu'en 1766. Vingt ans plus tard, lorsque l'éclairage à la Quinquet fut installé dans les galeries du Palais-Royal, ce fut dans tout Paris un cri d'admiration. Paris n'était pas blasé alors en matière d'illuminations comme il l'est à présent. Rappelons que vers 1840 encore, le 1^{er} mai, jour de la fête du roi Louis-Philippe, la foule se portait rue de Rivoli pour y jouir de l'illumination des arcades. Or, en quoi consistait cet éclairage exceptionnel qui charmait les masses populaires ? En un pauvre réverbère que l'on plaçait sous chaque arcade ! La même rue est mieux éclairée aujourd'hui chaque soir par ses becs de gaz.

» Quinquet, à la vérité, ne fut qu'un usurpateur. Ce pharmacien du quartier des Halles n'avait pas inventé la lampe à double courant d'air qui porta son nom, qu'il exploita et qui fut considérée comme une merveille par les Parisiens de 1784. Son véritable inventeur s'appelait Argand ; c'était un Genevois qui mourut de misère en 1803. Dans la lampe qu'il créa, le réservoir d'huile était latéral et placé à la hauteur de la mèche qu'il alimentait. L'horloger Carcel, dont la boutique se trouvait rue de l'Arbre-Sec, imagina de placer le réservoir sous la lampe et de faire monter l'huile jusqu'à la mèche par une petite pompe qu'actionnait un mouvement d'horlogerie.

» C'était très ingénieux ; mais le prix élevé de ces lampes, leur mécanisme fragile les firent abandonner, il y a cinquante ans, pour les « modérateurs, » lampe où les rouages de pendule étaient remplacés par un simple ressort à boudin agissant sur un piston.

» Hélas ! au grand désespoir des lampistes, la lampe à pétrole devait bientôt détrôner ces systèmes. Aujourd'hui, l'usage de l'huile de colza à Paris a diminué des trois quarts. Par contre, la consommation du pétrole, dont l'introduction remonte à une trentaine d'années, a augmenté dans des proportions considérables.

» Dans l'échelle de la consommation des matières éclairantes, c'est, il va sans dire, le gaz qui tient le premier rang. Il pénètre dans 31,000 maisons parisiennes (sur 83,000), alimente deux millions de becs privés et 77,000 lanternes publiques.

» Ce sont les deux tiers de l'éclairage général de Paris. Le pétrole y compte pour un cinquième, l'électricité pour un dix-huitième, l'huile pour un trente-cinquième et la bougie stéarique pour trois fois moins que l'huile.

Mais, si l'on tient compte des inventions nouvelles, il est fort probable que ces proportions ne se maintiendront pas longtemps.

Tous professeurs !

Vous croyez peut-être que ce titre honorifique désigne exclusivement les honorables et savants maîtres de nos établissements supérieurs : détrompez-vous. Quiconque enseigne n'importe quoi, s'est collé cette étiquette. Tout petit régent veut être un professeur. Et cette vanité étonne d'autant plus que nos institutions démocratiques tendent plutôt à abolir les titres, et qu'on n'a pas même voulu, comme partout ailleurs, appeler *général* le chef d'une division ou d'un corps de notre armée. — On a eu raison, par exemple, car en voyant combien le grade de colonel déjà, est recherché par nos politiciens, on se demande si celui de général n'eût pas créé une soif trop ardente de galons et de plumets.

Je reviens au titre de professeur, titre qui devrait être réservé, et qui est réservé officiellement aux seuls maîtres de nos établissements universitaires.

Ceux qui y ont le moins de droit sont ceux qui se disent, le plus naïvement du monde, professeurs. Ainsi, il y a des professeurs de gymnastique, de danse, de cuisine, d'escrime... J'en omet, et des plus beaux. Au temps de Molière, on disait : maître à danser, maître d'armes, etc. C'est trop peu sonore maintenant pour ces messieurs.

Nous avons même failli avoir un professeur fédéral de cuisine. Il nous aurait fallu alors, par patriotisme, ne prendre pour femmes que des jeunes filles ayant appris la cuisine à Berne. Mais les Chambres, bien avisées, ont fait justice de ce vœu naïf.

Dans un village du Jura, où l'on fabrique, en très grand nombre, de ces horribles boîtes à *miousique* à l'intention des peuples barbares (artistiquement), tels que les Chinois et les Américains, je connais aussi quelques messieurs qui se disent *professeurs de musique*, et dont la seule fonction est de massacrer, de hâcher en tranches, à l'usage de ces instruments mélodieux les chefs d'œuvre des compositeurs.

Mais au dessus de ces personnages usurpant un titre immérité, et qui les coiffe assez mal, il y a une autre classe de gens qui se prétendent aussi professeurs. Il y a le régent et l'instituteur de petite ville, qui a fait son école normale, qui a même côtoyé les études universitaires quelquefois. Il est maître de français, de dessin ou de gymnastique, peut-être simple maître de classe, mais on le bombarde *professeur*. Et lorsqu'il donne une conférence en faveur de quelque œuvre d'utilité publique dans sa petite ville, la feuille d'avis locale remercie avec éloges le jeune et déjà si sympathique *professeur* qui a parlé en termes nouveaux du génie de Victor Hugo, ou qui a si brillamment résolu la question sociale.

Et lui-même fait suivre son nom de l'abréviation *prof.*, le dernier mot de son ambition.